

Nombre de document(s) : **1**

Date de création du document : **20 février 2006**

Créé par : **M. Damien CACARET, Le-Figaro**

liste des articles

L'assaut du secteur privé sur le marché florissant de l'aide à domicile
Le Figaro.....2

Ce document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et ne peut être diffusé ou distribué.

FRANCESOCIÉTÉ

**L'assaut du secteur privé sur le marché florissant de l'aide à domicile
Nombre d'entreprises privées convoitent le secteur de la grande dépendance et entendent profiter des nouveaux chèques emploi-service.**

Delphine de MALLEVOUE

UN AN SEULEMENT après son ouverture, cette petite boutique parisienne proche de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris compte déjà 250 clients. Rachid, le gérant, préfère parler de « bénéficiaires ». C'est qu'ici, chez Domidom, on ne vend pas des marchandises mais des prestations pour le maintien à domicile des personnes âgées et dépendantes : aide à la toilette, à la mobilité, préparation des repas, ménage, courses...

Le concept DomidomServices est né pendant la canicule de 2003 et, depuis, les agences comme celle de Rachid poussent comme des champignons. Pas moins de douze sont aujourd'hui opérationnelles, dix en Ile-de-France, une à Marseille, une à Lyon. Cette année, six autres vont voir le jour, à Grenoble, Toulouse, Bordeaux, Carcassonne, Nantes et Caen. « A plus long terme, nous aurons 25 agences, puis nous ouvrirons le réseau aux franchises », prévoit Damien Cacaret, 27 ans, directeur de DomidomServices.

Sept millions d'octogénaires en 2025

Six cents auxiliaires de vie et

aides ménagères travaillent déjà pour cette enseigne. Les prestations vont d'une heure par jour à des forfaits 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Tarifs affichés : environ 18 Euro l'heure, majorés de 25 % les nuits, dimanches et jours fériés. Des sommes que les clients peuvent désormais payer avec le chèque emploi-service universel (Cesu), lancé par Jean-Louis Borloo. « En simplifiant beaucoup les démarches administratives, le Cesu va inciter les bénéficiaires à recourir aux services comme le nôtre », se félicite Damien Cacaret.

Discret sur son chiffre d'affaires, le gérant de DomidomServices avoue seulement qu'« il faut 5 ou 6 mois pour qu'une agence soit rentable ». Derrière ce business à l'avenir prometteur, on trouve Philippe Austruy, le fondateur des premiers groupes d'hospitalisation privée dans les années 80.

DomidomServices n'est pas la seule entreprise privée sur le marché exponentiel de la grande dépendance. D'ici à 2025, on estime que les plus de 60 ans seront 12,2 millions, le nombre de plus de 80 ans devant tripler, de 2,2 millions à

7 millions. A cette même date, l'espérance de vie devrait être de 96 ans pour les femmes (au lieu de 82 aujourd'hui) et de 88 ans pour les hommes (au lieu de 74 ans). « Mais, précise Damien Cacaret, l'âge moyen à partir duquel on devient dépendant demeurera le même, 70 ans. »

Surveillance de la Ddass

Développer une telle activité n'est évidemment pas sans risques dans ce secteur sensible, qui, naturellement, exige savoir-faire et déontologie. D'autant que ces prestations privées concernent parfois des personnes en fin de vie, bénéficiant chez elles de soins palliatifs.

Malgré les agréments qualité accordés aux sociétés comme Domidom, malgré la surveillance de la Ddass et celle de l'Inspection du travail, ces nouvelles activités sont encore très peu professionnalisées. La formation des personnels intervenant à domicile n'est pas le moindre des défis à relever. Domidom a beau « exiger des diplômés », ce ne sont jamais que des attestations de formation, et la formation continue n'est pas obligatoire.

« La concurrence peut avoir du bon pour professionnaliser le secteur, car elle force à instaurer des standards de qualité, estime Colette Bory, présidente d'Adessa, une fédération d'associations d'aide à domicile. Mais il faut que les règles s'appliquent à tous de la même manière, or aujourd'hui ce n'est pas le cas.

» Les entreprises privées n'ont actuellement pas l'obligation de respecter la convention collective des associations intervenant au domicile des personnes âgées. « Elles peuvent faire du bon travail ou n'importe quoi ! », concède Colette Bory. Récente émanation du plan Borloo, l'Agence nationale des

services à la personne (ANSP) est précisément chargée de veiller à la mise en place de toutes ces nouvelles enseignes.

Illustration(s) :

Les prestations vont d'une heure par jour à des forfaits 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour environ 18 Euro l'heure. François Bouchon/Le Figaro

© 2006 Le Figaro. Tous droits réservés.



news-20060214-LF-20060214x2FIG0089

Ce certificat est émis à M. Damien CACARET à des fins de visualisation personnelle et temporaire. Il est strictement interdit de reproduire ou de redistribuer ce document.

Date de fin : 21/02/2006 18:25

Le présent document est protégé par les lois et conventions internationales sur le droit d'auteur et son utilisation est régie par ces lois et conventions.

[Retour à la liste des articles](#)